

	Moyen de locomotion	FäG zum spielen
	Tous les utilisateurs (depuis le 01.01.2014, il n'existe plus d'âge minimum, ni d'obligation d'être accompagné par une personne adulte)	Tous les utilisateurs mais sur des espaces limités ¹
Aires de circulation destinées aux pié- tons (trottoirs, chemins ou bandes longitudinales pour piétons, zones piétonnes)	✓	✓
Pistes cyclables	✓	✗
<u>Chaussée</u> de zone 30/zones de ren- contre sur routes secondaires	✓	dans la mesure où la circulation est faible ²
<u>Chaussée</u> de routes secondaires dé- pourvue de trottoirs, chemins pour pié- tons ou de pistes cyclables dans la me- sure où la densité du trafic est faible au moment où on l'emprunte	✓	dans la mesure où la circulation est faible ²
Route principales 	✗	✗
Accès interdit aux piétons 	✗	✗
Accès interdit aux engins assimilés à des véhicules 	✗	✗

¹ Utilisation sur place et non comme moyen de locomotion (de A à B)

² Route secondaire sur laquelle on peut s'attendre à un faible trafic ou à un trafic de transit occasionnel (p. ex. dans les quartiers d'habitation, sur les routes menant à une ferme isolée ou à une forêt, sur les routes agricoles de desserte sans trafic de transit ; il doit d'agir d'une route secondaire) et principalement utilisée par les habitants et des tiers en visite, soit une route à trafic d'origine ou de destination.